



Compte Rendu **Conseil municipal du 25 février 2016**

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 25 février 2016 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

LA PAROLE AU PUBLIC

Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.

Daniel CHEVALLIER : Vous ne serez pas surpris si je reviens sur la soirée de présentation des vœux à la population. J'en ai connus pas mal, elles ont toutes un aspect assez souvent convenu : on présente un bilan des réalisations conduites par la municipalité, puis suit la liste des projets à venir. Mais, le 23 janvier, cette cérémonie fut tout autre. J'ai perdu patience, et suis sorti. Ce soir là, vous n'y êtes pas allé de main morte ni avec le dos de la cuillère. Je rappelle que votre élection s'est faite sur le rejet de la gestion de la précédente décennie, et je laisse le soin aux élus encore présents au sein du Conseil municipal, de défendre leur action. Au-delà de cela, vous vous en êtes pris à 3 décennies : c'est comme si les veynois et veynoises avaient connu 30 années difficiles. A ce sujet, on relate d'autant mieux l'histoire locale quand on l'a vécue ou au moins après avoir vérifié d'avoir des informations crédibles. Vous n'étiez ni dans un cas ni dans l'autre. Ce qui est primordial et intéressant pour les veynois et veynoises, c'est ce qu'ils attendent : vos avancées sur le PLU (notamment en ce qu'il intègre l'importante circulation traversant notre commune), votre position sur la coopération intercommunale pour éviter l'éclatement de la CCBD, les propositions et concrétisations sur la RAC et la MAPAD, abandonnées à leur triste sort par la municipalité précédente, également de voir comment vous allez vous extirper du dossier de la médiathèque. Il convient maintenant de prendre les bonnes décisions, et je fais confiance à votre Conseil municipal pour les prendre.

Christine NIVOU : vous ne serez pas surpris que je revienne sur la cérémonie des vœux, qui peuvent être considérées comme une insulte publique. Je pense que vous avez à vous expliquer sur vos propos. On n'a pas attendu que vous arriviez pour réaliser des choses importantes sur la commune. Je vous appelle aussi à faire preuve de modestie dans votre bulletin municipal sur les

réalisations : beaucoup étaient lancées et prêtes à votre arrivée, comme le stade, l'avenue Picasso ou la médiathèque. Vous avez eu la chance de trouver ces dossiers dans votre bureau. Je vous engage à reprendre vos documents de campagne, vous avez promis beaucoup aux veynoïis, mais je ne vois pas grand-chose. Pour le bulletin municipal, vous manquez peut-être de photos, Monsieur GATTAZ reviendra peut-être pour en fournir. Concernant le CCAS, il y avait eu un CA public qui avait fait grand bruit puis, depuis, plus rien. Il y avait des choses engagées et on aimerait savoir où on en est. Concernant l'intercommunalité, vous ne voulez pas du Haut Buëch mais je souhaite rappeler que, lors d'une réunion en Préfecture en présence du Président de la Communauté de Communes du Dévoluy, aujourd'hui Président de la CCBD, un accord était intervenu sur la fusion des 3 Communautés de Communes (Deux Buëch, Dévoluy et Haut-Buëch) puis Françoise PINET avait dit ne plus être d'accord.

J'aimerais aussi soulever le problème de la rue Dr Caral : quelle logique suit la réglementation de la circulation ? Un stop, puis plus rien,.. il n'y a pas de logique dans ce qui est fait.

Enfin, un cheminement piétonnier situé dans le Domaine de Parassol, face à la gendarmerie, a été fermé. Pourquoi a-t-il été fermé et comment se fait-il que ce se soit fait sans information ?

Christian GILARDEAU : je reviens sur vos fameux vœux : je n'y étais pas mais j'ai pu me renseigner via le site internet, sur lequel ne figure plus le discours. Pour quelle raison ? Avez-vous donné l'ordre de supprimer votre discours du site ?

Par ailleurs, je viens d'apprendre qu'une réunion était fixée avec la grosse boule à propos du boulodrome début mars. Tous les licenciés de la petite boule ont-ils été oubliés ?

Florence JANDARD : Qui est l'auteur du spectacle pyrotechnique de Noël ? Dans le bulletin municipal, je n'ai pas vu citées les associations qui ont participé à ce spectacle, j'aurais aimé en connaître les noms.

Hervé SANTANA : il y a un an, je vous posais une question sur la cage « multisport » qui était au jardin public. Vous me répondiez alors qu'il y aurait d'autres jeux pour les enfants. A ce jour, rien n'a été fait et nos enfants, non licenciés dans des clubs, n'ont pas de lieux pour se retrouver et faire du sport. Cette cage ne sert à rien stockée aux services technique, qu'allez vous faire ?

René MOREAU : sur les vœux, c'est plus des considérations dont le public nous a fait part, pas forcément des questions ; j'ai parlé effectivement d'impéritie des dernières décennies mais au niveau des commerces et de l'activité économique du centre ville. J'ai dit qu'un certain nombre de choses avaient bougé depuis, j'ai dit plusieurs décennies d'impéritie, mais pas 3. J'ai exprimé quelques considérations sur le plan d'eau pour faire un rappel par rapport à la médiathèque. C'est un beau projet que nous mènerons à son terme si toutes les subventions attendues sont attribuées. J'avais eu quelques échos de même nature concernant le plan d'eau : des critiques au moment du projet mais il s'agit aujourd'hui d'un bel équipement, qui fait l'unanimité. J'entends quelquefois des personnes qui pensent que cette médiathèque n'a pas de raison d'être. Je pense que ce projet, lancé par la précédente municipalité (je rappelle qu'il y avait un engagement sur des honoraires, signé après l'élection) : soit on s'en dégageait, et on avait une pénalité, soit on allait au bout. Le projet a été réexaminé par le Conseil municipal à l'unanimité et il en est ressorti que la médiathèque devait se faire là où elle était prévue initialement. Ma référence au projet du plan d'eau était simplement pour apporter ces précisions sur cette médiathèque. Une réalisation importante rencontre toujours des avis négatifs. Mais une fois réalisé, tout le monde se rend compte que l'équipement est finalement très apprécié et utilisé.

Concernant le PLU, la phase de concertation est terminée depuis le 15 février et nous travaillons sur les remarques et observations reçues. Et n'ayez aucune crainte sur la concertation qui sera mise en œuvre, notamment par des réunions publiques.

S'agissant de l'intercommunalité : j'ai appris qu'il y avait eu des discussions sur un rapprochement avec le Haut Buëch. Aujourd'hui, Buëch et Dévoluy ont fusionné et travaillent depuis avril/mai 2014, une fois les instances mises en place. Aujourd'hui, c'est une communauté de communes nouvelle, de 7200 habitants. Elle répond à tous les critères de la loi NOTRe, exigeant un minimum de 5000 habitants, et le conseil communautaire et les conseils municipaux ont décidé, sauf 2 communes si je ne m'abuse, de rester comme nous sommes. Il existe une Commission départementale de coopération intercommunale : la règle, c'est que soient déposés des amendements au projet de SDCI du Préfet pour faire valoir les souhaits des collectivités. L'amendement concernant notre communauté de communes va être déposé, la CDCI du mois de mars devra voter les amendements.

La grande majorité a souhaité rester comme on est aujourd'hui, ce qui n'exclut pas d'éventuels rapprochements plus tard. Modifier le périmètre en plein milieu d'un mandat, c'est partir dans une nouvelle aventure avec des collectivités qui n'ont pas la même réflexion que nous, comme par exemple en termes d'aménagement du territoire avec le SCOT. Nous souhaitons continuer à travailler et ne pas être stoppés. Si nous changeons de périmètre, nous risquons de perdre encore 12 à 18 mois.

Pour ce qui est de la RAC : un programmiste a été désigné. Un travail est engagé, il y a des projets sur la RAC, avec le centre social ou encore des logement foyers. Un COPIL aura lieu le 9 mars. Sur la MAPAD : j'ai trouvé à mon arrivée cette MAPAD vide, qui représente un coût. La MAPAD utilisée pour projets internes ou associatifs le serait sans contre-partie financière, ce qui serait une erreur.

Concernant la rue Dr Caral : quelques accidents sont survenus et nous avons dû intervenir pour améliorer les conditions de circulation. Un stop doit encore être ajouté à l'intersection de la rue Robespierre. Il est probable qu'on en fasse autant sur la rue Madeleine Lassus afin de ralentir la circulation.

Christine NIVOU: et rue de la paix ? C'est dans la continuité de la rue Dr Caral... ce n'est pas logique.. un coup il n'y a rien, un coup il y a un stop...

René MOREAU : il y a des endroits où les intersections sont dangereuses, en fonction de la configuration des lieux. On a écouté la population sur ce point là. Rue de la paix, a priori, il n'y a pas de problème donc rien à envisager.

Pour répondre à la question de Christian Gilardeau concernant les boules, je suis désolé mais nous avons eu plusieurs réunions de travail sur le boulodrome couvert (projet parti des vestiaires avec une demande de l'ABV pour un boulodrome couvert), j'ai bien vu récemment que vous étiez aux Arcades. Si cela vous intéresse, vous pouvez tout à fait être présent à la prochaine réunion. Il s'agit d'un oubli, vous allez recevoir une invitation dès demain.

Chemin piétonnier entre deux maisons dans domaine de Parassol : on a eu des plaintes de deux riverains, car ce chemin n'était pas entretenu et une demande des propriétaires de racheter le chemin. On a décidé de le régler comme ça, car on trouvait que faire le détour et dévier la circulation piétonne n'était pas un gros problème.

Christine NIVOU : vous avez préféré donner cela à un privé plutôt que le laisser à l'usage des piétons.

René MOREAU: a priori, la procédure n'a pas encore été menée à son terme et on fera rouvrir s'il le faut, si un propriétaire a pris la décision de fermer.

S'agissant du site internet : normalement, les extraits de mon discours sont sur le site internet et je n'ai donné aucune instruction pour que le tout soit supprimé.

Christian Gilardeau : vous avez donné l'ordre d'enlever les photos et l'intégralité du discours.

René MOREAU : normalement, il doit rester les extraits du discours. Ce sera remis demain si ce n'est pas le cas.

Fabienne DARINI: concernant le spectacle pyrotechnique des Lumières de Noël, les associations Verts luisants et Acousmie ont fait le spectacle et créé le conte, leurs noms apparaissaient sur le flyer distribué

René MOREAU : concernant la cage de foot, effectivement, elle a été retirée du jardin public et le terrain Guillaume va être rouvert.

Hervé SANTANA: sauf qu'il y a des voisins qui menacent d'appeler les gendarmes. Il faudrait peut-être régler le problème avec les voisins avant de rouvrir.

René MOREAU: je pense que le terrain Guillaume doit être utilisé à différentes choses mais il faut qu'il soit rouvert. Il faut accepter de vivre avec des enfants et des adolescents à côté de soi. Il sera rouvert courant mars, pour les beaux jours. J'ai toujours en tête le city-stade. Il y a deux endroits où il peut se faire et nous allons le mettre à l'étude.

PROPOS PRELIMINAIRES DU MAIRE

René MOREAU : vous avez pu lire dans la presse un article sur les chenilles processionnaires. Les instances ne veulent pas agir ou réagir. Nous avons sécurisé le périmètre du plan d'eau : l'ensemble des cocons a été retiré et une opération est en cours à proximité de l'école élémentaire et du plateau sportif. Pour le reste, il faut faire attention à soi et aux animaux domestiques.

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 14 décembre 2015.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

Il présente les premières délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Transformation de poste : adjoint technique principal de 2ème classe en agent de maîtrise

Le Maire présente la délibération : il s'agit de tenir compte de la réussite de l'examen professionnel d'agent de maîtrise par un agent des services techniques, et de la nouvelle organisation de ces services, et donc de transformer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe en poste d'agent de maîtrise.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Transformation de poste : agent de maîtrise principal en technicien territorial principal de 2ème classe

Le Maire présente la délibération : il s'agit de tenir compte de la réussite de l'examen professionnel de Technicien territorial principal de 2ème classe et la réorganisation récente des services, et donc de transformer un poste d'agent de maîtrise principal en poste de technicien territorial principal de 2ème classe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION CULTURE SPORT TOURISME

Le Maire donne la parole à Fabienne DARINI, Adjointe en charge de la culture, du sport et du tourisme.

Demande de labellisation de la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale

Mme DARINI rappelle les précédents dossiers présentés par la commune auprès des services de l'État pour obtenir la labellisation des actions proposées sur le territoire de la commune en commémoration du centenaire de la 1ère guerre mondiale.

Elle propose de renouveler la demande de labellisation pour les actions prévues en 2016, et essentiellement présentées par l'association Les Amis de l'Orgue de Veynes.

La délibération est adoptée à l'unanimité .

Location des salles Variétés et Arcades : complément relatif aux conditions de location aux élus en cours de mandat

Madame DARINI rappelle que le Conseil municipal a fixé les conditions de ces deux salles par délibération du 14 décembre dernier.

Elle propose d'y intégrer une gratuité des locations de ces deux salles en faveur des élus locaux, en cours de mandat, dans le cadre de réunions publiques et hors campagnes électorales.

Michel GAIGNAIRE : on ne fixe pas le nombre de gratuités ?

Marie-Christine MOURARET : en effet, on fixe un nombre limité de gratuités aux établissements scolaires mais pas pour les élus. Il faudrait que ce soit limité aussi.

Le Maire propose de limiter à une utilisation par an et par élu. Il propose de compléter la délibération pour limiter à une gratuité par élu et par an, et de préciser « Conseil régional, Conseil départemental », plutôt que conseillers régionaux et départementaux.

Rectification faite, la délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Monsieur le Maire cède à présent la parole à Jacqueline MARCELLIN, Adjointe en charge des affaires scolaires et sociales.

Participation du Département à la pratique sportive dans les écoles primaires pour l'année scolaire 2015/2016

Jacqueline MARCELLIN présente la délibération : il s'agit de renouveler la convention de partenariat passée avec le Département pour les années scolaires antérieures. Cette convention vise à permettre la participation financière du Département à l'organisation de certaines activités sportives proposées dans le cadre scolaire, notamment la pratique du ski et de la natation.

Franck GATOUNES : on parle de convention mais on ne l'a pas.

Céline RAMA explique qu'il ne s'agit pas de signer de nouveau la convention préalablement délibérée en septembre mais simplement d'autoriser son renouvellement pour l'année scolaire en cours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Charte « Ville amie des enfants » en partenariat avec l'UNICEF

Jacqueline MARCELLIN présente la délibération destinée à renouveler la participation de la commune au dispositif proposé par l'UNICEF « Ville amie des enfants ». Le dossier de renouvellement fait l'objet d'une réflexion depuis 2014 et vient d'être finalisé. L'adhésion de la commune serait ainsi renouvelée pour la période 2014/2020.

Cette adhésion suppose un versement annuel de 200,00 € à l'UNICEF pendant la durée de la convention.

Marie-Christine MOURARET : c'est beau de signer une charte « ville amie des enfants » mais il faut qu'il y ait des choses adaptées après sur le terrain car il n'y a pas beaucoup de choses prévues pour les jeunes en ce moment.

Jacqueline MARCELLIN : il y a quand même un dossier qui est à votre disposition. On a quand même des actions

Marie-Christine MOURARET : il faut le faire vivre sur le terrain ensuite

Jacqueline MARCELLIN : c'est bien notre intention, comme la création du conseil municipal des jeunes. Nous avons aussi des animations sur le temps de cantine

Claudette MARSEILLE : ce n'est pas nouveau, ça existait déjà

Marie-Christine MOURARET : effectivement, il n'y avait pas encore les TAP à l'époque mais des choses se faisaient déjà, notamment sur le temps de cantine

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Participation du Département aux voyages scolaires organisés par les écoles primaires

Jacqueline MARCELLIN informe les conseillers municipaux du fait que le Département a décidé de participer financièrement aux voyages scolaires organisés dans les écoles primaires, et ce directement auprès des communes de rattachement de ces écoles. Il convient de passer une convention de partenariat avec le Département pour bénéficier de cette participation, dont le montant devra être arrêté par délibération dès connaissance des budgets des voyages scolaires envisagés. Cette convention est passée pour l'année 2015/2016 et il est proposé de permettre son renouvellement.

Jacqueline MARCELLIN ajoute qu'un voyage scolaire est projeté pour la grotte Chauvet, un à Marseille et un a eu lieu à l'automne au Grau d'Agde

Claudette MARSEILLE demande à lire la convention : Jacqueline MARCELLIN fait lecture des charges financières notamment

Marie-Christine MOURARET : pouvez-vous expliquer ce paragraphe sur l'obligation de 50 % de participation de la collectivité de rattachement? Cela signifie que le département ne finance que si la commune finance la moitié du coût du voyage ?

René MOREAU : oui

Claudette MARSEILLE : la convention proposée n'est pas très claire

René MOREAU : il faut éclaircir quelques points avec le Département mais je propose d'accepter cette convention, qui est un préalable nécessaire pour une éventuelle aide du Département.

La délibération est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTIONS : Michel GAIGNAIRE, Françoise TOIRON (par procuration), Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

COMMISSION URBANISME CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

Le Maire donne la parole à Madame Bernadette SAUDEMONT, Adjointe à l'urbanisme, au cadre de vie et à l'environnement.

Etude pré-opérationnelle sur des îlots d'habitats dégradés en centre-ville : demande de subventions

Bernadette SAUDEMONT rappelle l'engagement de la commune dans une étude de programmation des espaces publics, notamment du centre ville, et propose de la coupler avec une étude pré-opérationnelle sur un certain nombre d'îlots d'habitats insalubres identifiés en centre-ville. Cette étude est estimée à 36 000 € HT et pourrait être en partie financée par l'ANAH et la Région PACA. Ainsi, il est proposé d'autoriser le Maire à présenter les demandes de subventions à ces 2 organismes à hauteur de 70 %.

Franck GATOUNES : encore une étude ! Le coût de toutes ces études représente une proportion lourde dans le budget. N'y a-t-il pas des études qui peuvent être faites en interne, ou par IT 05 auquel on adhère. Je trouve que cela fait beaucoup d'études pour peu de réalisations à ce jour

René MOREAU : il faut bien des études à la base pour des réalisations ensuite

Franck GATOUNES : des membres de la municipalité ne peuvent-ils pas mener une telle étude ?

René MOREAU : non, à la fois par manque de temps et de technicité

Marie-Christine MOURARET : ça ne peut pas être compris dans l'étude de programmation qui va être lancée ?

Bernadette SAUDEMONT : Non, l'objectif n'est pas le même : l'étude de programmation porte sur l'aménagement global, la circulation et autres. L'étude discutée ce soir traite des habitats insalubres identifiés et à surveiller.

Marie-Christine MOURARET : nous sommes d'accord pour intervenir sur les espaces publics. Mais les habitats insalubres se trouvent plutôt sur le privé. Je ne vois pas pourquoi on intervient chez le privé avec des fonds publics.

Certes, 10800 € sur 36 000 seront supportés par la commune mais le reste, ce sont les contribuables qui financent aussi. Cela ne pouvait pas être couplé avec l'étude de programmation ?

Bernadette SAUDEMONT : ça ne figure pas car il s'agit de deux expertises bien différentes

Franck GATOUNES : si une maison doit s'écrouler, je comprends que la commune prenne des mesures pour protéger la population, mais aller à l'intérieur pour voir l'état des logements et prendre des mesures. Ce sont deux actions bien différentes

René MOREAU : une fois l'immeuble insalubre détecté, l'étude vise à permettre au propriétaire d'avoir des outils pour rénover son bien. Si vous laissez à l'initiative du privé, rien ne sera fait. Alors qu'avec l'étude, vous pouvez aboutir à une rénovation du bien, c'est pour le bien public.

Franck GATOUNES : je voterai contre car le budget 2015 a eu pour conséquence la baisse des subventions aux associations qui font vivre la commune ; et là, on propose de mettre 10800 € pour une étude.

Claudette MARSEILLE : et si le propriétaire refuse ?

Marie-Christine MOURARET : autant on peut mettre à disposition du particulier des outils, autant on ne peut pas se substituer complètement. Ça fait partie de domaines privés, laissés à l'abandon par des particuliers.

René MOREAU : lorsqu'il y aura une prochaine réunion avec la DDT et la préfecture, on vous exposera l'ensemble du mécanisme. Je comprends que vous puissiez vous poser des questions sur l'utilisation de l'argent public. On vous présentera le pourquoi de cette démarche et ce à quoi elle peut aboutir.

Marie-Christine MOURARET : on est bien d'accord sur le fond, de rendre la commune plus attractive, mais il y a d'autres façons de pousser à la réhabilitation sans que ce soit le contribuable qui le paie.

René MOREAU : plusieurs villes dans la région ont été visitées (Forcalquier, Mane, Sisteron..) et on y a vu de belles réhabilitations de centre-ville

Marie-Christine MOURARET : on est d'accord sur l'intérêt du dispositif mais le coût est important

compte tenu de la période de restriction budgétaire. Il existe peut-être des outils juridiques simples pour inciter le propriétaire à faire le nécessaire.

Bernadette SAUDEMONT : je pense que c'est une étude tout à fait utile pour compléter l'étude de programmation que l'on va lancer. Les outils, ce sont les particuliers qui les prendront en charge.

Marie-Christine MOURARET : si les îlots sont déjà identifiés, l'essentiel est fait

Bernadette SAUDEMONT : non, tout reste à faire et cela demande une technicité particulière

René MOREAU : des moyens coercitifs pourront être proposés à la commune pour aboutir sur ce projet. Je souhaite que vous ayez une information complète à ce sujet et je vais y veiller.

Dans le premier dossier, il est possible que nous aboutissions à un coût inférieur à ce qui a été voté et nous avons l'accord des partenaires pour que le non consommé glisse sur ce dossier. Et nous n'aurons alors aucune participation de la commune.

Marie-Christine MOURARET : je pense me rendre compte de l'intérêt d'une telle étude. On est quand même beaucoup dans les études, une étude de programmation à 96000 €, celle proposée ce soir...

Jean-Paul ARTIGUES : l'argent public sert aussi pour des rénovations de façades et toitures ; ça n'a jamais choqué personne

Franck GATOUNES : oui, il s'agit d'un choix de la collectivité d'améliorer le centre ville mais c'est le particulier qui est à l'initiative. Et pas la collectivité comme dans ce cas.

René MOREAU : les particuliers s'y lancent parce qu'ils ont une aide.

Bernadette SAUDEMONT : là, l'objectif est le même. On n'ira pas faire le travail pour le propriétaire mais on aura les moyens de les mettre en mouvement.

Claudette MARSEILLE : il faudrait les informer pour qu'il fasse une démarche.

La délibération est adoptée à la majorité – VOTE CONTRE : Claudette MARSEILLE – Michel GAIGNAIRE – Françoise TOIRON (par procuration) – Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES

Convention avec IT 05 relative à la réalisation du projet de rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement

Christian AUBERT présente la délibération : il rappelle l'adhésion des régies d'eau potable et d'assainissement à IT 05 pour les prestations d'assistance technique dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement collectif. IT 05 propose désormais de compléter ses prestations par l'assistance à la rédaction des rapports sur les services, que la collectivité gestionnaire a obligation d'établir. Si la commune souhaite bénéficier de ce complément de prestation, il convient de passer la convention ci-annexée.

Marie-Christine MOURARET: qui rédigeait jusqu'à présent ?

Christian AUBERT: le service

Claudette MARSEILLE : pourquoi ils interviennent sur le prix ?

René MOREAU : chaque année, vous avez un rapport sur la régie. Il s'agit d'être assisté par IT 05 pour le rédiger

Marie-Christine MOURARET : et par rapport aux agents qui font habituellement ce travail là ?

René MOREAU : ils sont bien occupés à faire d'autres choses

Marie-Christine MOURARET : il n'y a pas de surcoût financier, c'est dans le cadre de l'adhésion ?

Christian AUBERT: oui, c'est noté à l'article 6 de la convention proposée

Michel GAIGNAIRE : IT 05 aura un droit sur le rapport ? Comment sera-t-il utilisé ?

Christian AUBERT : il fera l'objet d'une présentation à la commission de l'eau et sera présenté au Conseil municipal puis mis à disposition du public.

Claudette MARSEILLE : il y a une commission de l'eau ?

Christian AUBERT : oui, elle s'est déjà réunie et il va y en avoir une prochainement

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION

Le Maire donne la parole à Monsieur Jean Paul ARTIGUES, Adjoint aux Finances, qui assure la présidence de la séance durant la présentation des comptes administratifs 2015.

Approbation du Compte administratif 2015

Budget principal

Jean-Paul ARTIGUES présente les résultats 2015.

Un document expliquant les écarts entre les CA 2013, CA 2014, BP 2015 et CA 2015 est présenté aux conseillers municipaux.

Franck GATOUNES : c'est bizarre parce que vous pointez toujours les mêmes choses : baisse de la DGF, CCAS, TAP... Moi, j'ai pris le temps de réfléchir sur ces documents et j'ai constaté que les dotations de l'Etat entre 2008 et 2015 restent globalement équivalentes. Certes, la DGF diminue mais il y a aussi la DSR, la dotation nationale de péréquation. Quand on additionne le tout, le trait du diagramme est à l'horizontale. Soit, la DGF a baissé, mais les autres dotations ont augmenté.

René MOREAU: l'augmentation des autres dotations sert-elle à compenser cette baisse ? Non, la DGF aurait dû augmenter chaque année. Au contraire, elle baisse. De 2014 à 2015, elle a baissé de 66 000 €.

Marie-Christine MOURARET : Globalement, la baisse des dotations de l'Etat n'est pas de 9,35 %

puisque les autres dotations augmentent, ce qui atténue la baisse de la DGF. Il faut parler de tous les chiffres.

René MOREAU : je note que vous êtes satisfaits des baisses des dotations de l'Etat.

Marie-Christine MOURARET : Soyez un peu objectif dans la présentation des chiffres : d'autres dotations sont en augmentation. Vous mettez toujours l'accent sur ce que coûtent la cantine, les TAP, bref les enfants et le social.. Il y a aussi des dépenses qui ont coûté et qu'on ne pointe pas. Il faut être un peu objectif.

Franck GATOUNES: le PEDT était un contrat pour 3 ans, j'imagine donc que vous êtes en train de travailler sur la prochaine convention et que vous nous informerez. J'imagine bien que nous continuerons dans la même lignée. On peut quand même dire que les TAP connaissent un retour globalement positif et j'espère que ça sera le cas encore dans les prochaines années. Certes, les TAP ont été imposés par l'État sans contrepartie financière suffisante, mais on ne va pas en discuter chaque année.

René MOREAU : je continuerai à dire qu'on a porté atteinte aux finances des collectivités. Quand viendra le moment de savoir ce que nous déciderons dans le futur PEDT, vous verrez la proposition qui vous sera faite. Je ne porte pas de jugement là sur la qualité des TAP.

Franck GATOUNES : on peut aussi dire que la DGF, c'est 66 000 € en moins, mais sur un budget de 3,7 millions d'euros. Si vous ajoutez le nombre d'années de cumul de baisse à chaque fois, c'est chaque année une somme sur un budget de 3,5 à 4 millions d'euros.

René MOREAU : je me focalise sur les choses qui ont impacté et qui sont anormales.

Marie-Christine MOURARET: celles que vous estimez anormales on est dans le subjectif là.

René MOREAU : je suis comme 99,9 % des maires de France qui considère cela comme anormal.

Franck GATOUNES : pourquoi on a de l'épargne brute qui augmente et de l'emprunt qui augmente également ?

René MOREAU: ce n'est pas la même chose...

Franck GATOUNES : on pourrait croire qu'on emprunte pour créer un bas de laine

René MOREAU: vous êtes obligé d'avoir une épargne brute, calculée avant remboursement de l'annuité.

Franck GATOUNES : dans la section investissement, des détails de dépenses m'ont choqués... des crédits sont annulés sur de l'investissement comme sur la voirie (p. 36), pourquoi ne sont-ils pas utilisés ? Pourquoi sur l'opération du PLU, à l'inverse, les crédits ne sont pas annulés ?

René MOREAU : dans le cadre du PLU, vous avez un engagement pris auprès d'un tiers, nous sommes donc obligés de les conserver en Restes à réaliser (RAR). Dans la voirie, vous avez un programme, puis vous lancez les études, les devis, etc.. et vous réalisez un certain nombre de programmes, d'autres ne sont pas réalisés mais seront faits sur l'année suivante (dans ce cas, il ne s'agit pas de RAR car il n'y a pas d'engagement juridique pour ce projet précis en question). Par

exemple, sur le stade, on a constaté à l'ouverture des offres une opération moins cher, il est alors normal d'annuler des crédits.

Franck GATOUNES : cela veut dire que sur l'opération d'éclairage public, rien n'a été fait ?

René MOREAU: on attendait le retour sur investissement mais ce dernier est de plus de 20 ans. Cette opération sera toutefois proposée au budget 2016 car des lanternes ne pourront plus être trouvées sur le marché.

Franck GATOUNES : qu'en est il de l'opération 175 ?

René MOREAU : il s'agit de l'opération de réfection du cimetière pour laquelle les premières factures sont arrivées seulement en début 2016 ; les crédits sont donc annulés et seront proposés au budget 2016

Claudette MARSEILLE : on constate tout de même beaucoup de frais d'études.

René MOREAU : on a voulu lancer plusieurs études en même temps pour des réalisations plus rapides et simultanées.

Marie-Christine MOURARET: il y a effectivement beaucoup d'études en cours : certes, il faut prévoir et savoir où on va. On se pose la question suivante : plusieurs projets à plusieurs millions d'euros. Va-t-on réussir à tout faire avec le coût que cela représentera ?

René MOREAU : ça fera l'objet du débat d'orientations budgétaires prochainement

Marie-Christine MOURARET : il vaudrait peut être mieux fixer des priorités plutôt que faire des tas d'études qui ne pourront être suivies d'effet et deviendront obsolètes au bout de quelques temps

René MOREAU : on ne peut pas partir sur des projets sans avoir des éléments d'études afin de faire les meilleurs choix en termes d'aménagements

Marie-Christine MOURARET : il vaut mieux se concentrer sur quelques projets et les faire correctement plutôt que de partir dans tous les sens

René MOREAU : il faut savoir ce que l'on veut faire : par exemple, garder un restaurant de qualité au plan d'eau ?

Marie-Christine MOURARET : je ne mets pas en cause le bien-fondé mais il faut prioriser. Avant de lancer une étude qui sera obsolète dans quelques temps...

René MOREAU : aujourd'hui, il n'y a pas d'inflation et on constate des écarts entre les estimations et les appels d'offres (plan d'eau, médiathèque, stade...). Etais-il normal de laisser le stade avec des vestiaires pareils ?

Marie-Christine MOURARET : on finance de gros projets ficelés qui doivent aboutir. Peut-être qu'il faut prioriser car des gros chantiers à 2 millions d'euros, la commune peut-elle réellement y faire face ?

Franck GATOUNES : pourra-t-on disposer du document présenté ?

René MOREAU : oui, pas de problème, c'est public dès lors qu'il est présenté en Conseil Municipal

Jean-Paul ARTIGUES : il y a une modification de la page 4 pour retirer de l'endettement le dernier emprunt passé en fin 2015, qui viendra impacter seulement l'endettement en cours 2016 et non au 1^{er} janvier

Budget de l'eau

Jean-Paul ARTIGUES présente les résultats 2015.

Franck GATOUNES : on a un excédent de 203 000 € ; pourquoi a-t-on un emprunt de 200 000 € ?

René MOREAU : on fait face à des investissements. On a mis en place un financement pour payer les entreprises dans des délais obligatoires.

Franck GATOUNES : pourquoi ne fait on pas l'emprunt en 2016 ?

René MOREAU : on a contracté en décembre 2015 mais on ne l'a reçu que sur janvier 2016. Un résultat trop juste empêche aussi ensuite d'emprunter (cf résultats 2014 pour la commune)

Claudette MARSEILLE : il n'y a pas de RAR ?

René MOREAU : vous savez pourquoi, cela a été vu en commission. Fin décembre, à la demande de la trésorerie, le Conseil municipal a procédé à la fusion des deux budgets. Mais il n'y a pas eu de communication entre deux services de l'État et il est aujourd'hui nécessaire de revenir sur cette décision. Cette fusion aurait permis de faire face aux RAR. On a subi ce couac des services de l'État.

Franck GATOUNES : page 46 : on fait figurer des pourcentages mais en valeur, les différences ne sont pas représentées.

René MOREAU : on vous présentera les valeurs pour les prochains documents.

Jean-Paul ARTIGUES : les valeurs existaient avant mais on a demandé de les retirer car c'était illisible.

Budget de l'assainissement

Jean-Paul ARTIGUES présente les résultats 2015.

Franck GATOUNES : la dette ne cesse de se réduire sur l'assainissement. Ça veut dire qu'on n'investit pas ?

René MOREAU : vous savez qu'il y a beaucoup à faire sur le réseau mais nous attendons l'état du diagnostic du réseau d'assainissement. La commune aura la marge de manœuvre pour investir à ce moment là.

Jean-Paul ARTIGUES : on est bien conscients qu'il y aura de gros travaux à faire, dont la STEP pour la future équipe de 2020.

Marie-Christine MOURARET : pourquoi 2020, et pas avant ou après ?

René MOREAU : des techniciens nous ont dit que la STEP ne pourra pas vivre au-delà de 10 ans environ.

Franck GATOUNES : et il va falloir faire des aménagements de la STEP tout de même avant 2020.

Marie-Christine MOURARET : ça va passer à la Communauté de communes tout ça.

René MOREAU : oui, c'est prévu pour 2020.

Budget du cinéma

Jean-Paul ARTIGUES présente les résultats 2015.

Franck GATOUNES : j'espère que le nouvel équipement pourra permettre d'obtenir un jour un équilibre.

Budget du réseau de chaleur

Jean-Paul ARTIGUES présente les résultats 2015.

Franck GATOUNES : pourquoi existe-t-il des recettes d'investissement sur ce budget ?

René MOREAU : des subventions attendues sont tombées.

En l'absence du Maire, les comptes administratifs 2015 sont soumis, un à un, à l'approbation des membres du Conseil municipal.

Les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes sont approuvés à l'unanimité.

ABSTENTIONS sur budget principal : Claudette MARSEILLE, Michel GAIGNAIRE, Françoise TOIRON (par procuration), Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

ABSTENTIONS sur le budget de l'eau : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES

ABSTENTIONS sur le budget assainissement : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES

Une fois les comptes administratifs approuvés, le Maire réintègre la séance.

Affectation des résultats Budget principal

Jean-Paul ARTIGUES propose l'affectation des résultats 2015 sur le prochain budget.

L'affectation proposée est approuvée à l'unanimité ; ABSTENTIONS : Claudette MARSEILLE, Michel GAIGNAIRE, Françoise TOIRON (par procuration), Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

Affectation des résultats budget de l'eau

Jean-Paul ARTIGUES propose l'affectation des résultats 2015 sur le prochain budget.

L'affectation proposée est approuvée à l'unanimité ; ABSTENTIONS : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES

Affectation des résultats budget de l'assainissement

Jean-Paul ARTIGUES propose l'affectation des résultats 2015 sur le prochain budget.

L'affectation proposée est approuvée à l'unanimité ;ABSTENTIONS : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES

Affectation du réseau de chaleur

Jean-Paul ARTIGUES propose l'affectation des résultats 2015 sur le prochain budget.

L'affectation proposée est approuvée à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion du Trésorier - Budget principal

Jean-Paul ARTIGUES propose d'approuver à présent les comptes de gestion 2015 du trésorier pour le budget principal.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion du Trésorier - Budget de l'eau

Jean-Paul ARTIGUES propose d'approuver à présent les comptes de gestion 2015 du trésorier pour le budget de l'eau.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion du Trésorier – Budget de l'assainissement

Jean-Paul ARTIGUES propose d'approuver à présent les comptes de gestion 2015 du trésorier pour le budget de l'assainissement.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion du Trésorier - Budget du cinéma

Jean-Paul ARTIGUES propose d'approuver à présent les comptes de gestion 2015 du trésorier pour le budget du cinéma.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion du Trésorier - Budget du réseau de chaleur

Jean-Paul ARTIGUES propose d'approuver à présent les comptes de gestion 2015 du trésorier pour le budget du réseau de chaleur

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Fusion des régies Eau et Assainissement

Jean-Paul ARTIGUES rappelle la délibération du 14 décembre 2015, prise sur les conseils du Trésorier et portant sur la fusion des budgets eau et assainissement. Il informe les conseillers municipaux du fait que le Préfet a demandé l'annulation de cette délibération, compte tenu du fait que la commune de Veynes ne peut, en raison de sa population, avoir un seul et même budget pour ces deux services. Il propose ainsi d'annuler la délibération du 14 décembre dernier et de décider du maintien des deux budgets distincts existants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Michel GAIGNAIRE : concernant les comités de quartiers : on a vu qu'il y avait une réunion un soir proposée par les présidents mais nous n'avons pas été avertis en tant que membre élu. Est-ce normal ?

René MOREAU : effectivement, le coprésident avait la possibilité d'organiser cette réunion.

Marie-Christine MOURARET : ce serait bien qu'on soit informé en tant que membre élu.

René MOREAU : bien sûr, on va remédier à cela.

Franck GATOUNES : qui sont les coprésidents des 5 Comités de quartiers ?

René MOREAU : on va vous transmettre ces informations dès que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.